

Le mot du Maire

J'aurais très bien pu vous parler des baisses des dotations de l'Etat, des diminutions des subventions, j'aurais pu m'étendre également sur le patrimoine de nos ministres et sur les comptes à l'étranger de nos élus, j'aurais tout aussi bien pu vous parler de la hausse de l'énergie et de la fiscalité, ou bien du printemps exécrable que nous avons connu.

Difficile de trouver un sujet « gay » ! (oh pardon, je l'ai dit, il y a actuellement des mots qu'il faut éviter de prononcer sans soulever des polémiques).

Heureusement à Murat-Le-Quaire nous avons une association : Murat en Fête avec des bénévoles optimistes qui nous ont concocté un programme de festivités avec quelques surprises tout au long de l'été. Je tiens à remercier le président et tous ceux qui donnent de leur temps pour animer notre commune.

Cette année, nous allons fêter les 20 ans de Toinette. Vous êtes toutes et tous invités à venir visiter ou revisiter le scénomusée. Je tiens à rendre hommage à Marcel BONY, qui grâce à ce musée, a su donner une dynamique à notre village. Malgré une baisse de fréquentation, Toinette et Julien ont toujours du succès.

La Communauté de Communes a retenu Marie LELOUCHE, une artiste marseillaise, pour réaliser une œuvre dans le cadre d'Horizons Arts et Nature.

Nous vous souhaitons à tous une bonne saison estivale.





20 ans, un bien bel âge...

Bon anniversaire, Toinette !

« Je m'appelle Toinette Chaumard ... » en ce 30 juin 2013, cela fera 20 ans que Toinette se présente ainsi à ses visiteurs ! Et si l'on considère que plus d'un million de personnes lui ont rendu visite, c'est une belle performance ! Comme vous le savez, cette grand-mère, devenue universelle, est née ici, à Murat-le-Quaire, de la volonté du Sénateur-Maire, Marcel BONY, de son équipe municipale et d'un groupe de passionnés. Aujourd'hui, Toinette est à l'honneur et aimerait vous compter parmi ses ambassadeurs...

**Pour fêter son anniversaire, Toinette serait ravie d'accueillir les muratois et muratoises, le
dimanche 30 juin 2013**

au programme :

🎂 Visite gratuite de sa Maison de 10h à 12h et de 14h à 18h 🎂

🎂 Virée au village gratuite à 17h (inscription préalable auprès de la Maison de la Toinette)



🎂 Vin d'honneur à 18h30, cour de la Mairie, et soirée conviviale selon votre inspiration 🎂

Et si vous apportiez votre bougie pour contribuer à illuminer cette soirée ?



La vie de l'association

Chez Toinette

Notre chère Grand-mère se modernise : elle a maintenant son propre site Internet et sa page Facebook. Vous êtes tous cordialement invités à les visiter sur www.toinette.com et à laisser « un petit mot... »

Notre association a également créé dans le site Internet une rubrique intitulée « la vie du village », et a commencé à travailler sur son contenu, avec des photos anciennes du village, des citations en patois, des dictons, des expressions typiques bien de chez nous...

N'hésitez pas à nous contacter sur info@toinette.com ou au 04 73 81 12 28 si vous souhaitez partager vos connaissances avec nous, ou faire des suggestions.

La virée au village

Du côté des Virées du Sancy®, la Virée au village, notre visite théâtr'animée de Murat-le-Quaire par un Guide-Acteur, a fait l'unanimité auprès du public. Nos visiteurs n'hésitent pas à mettre la main à la pâte pour faire la lessive au lavoir, ou le pain au four communal. Ils apprécient tout particulièrement les anecdotes croustillantes confiées par les muratois, et aiment découvrir la vie quotidienne au temps jadis. Nos plus jeunes visiteurs aiment également finir en dansant une gigue endiablée dans la cour du Scénomusée !

Vous ne connaissez pas encore la Virée au village ? Aucun problème : elle est programmée tous les mardis de 16h à 17h30, (de mai à septembre, sur inscription préalable auprès du Bureau de Tourisme de votre choix).

Scénomusée® La Toinette et Julien
Tél. 04 73 81 12 28 - info@toinette.com - www.toinette.com

ENVIRONNEMENT

Opération zéro mégot

Les mégots de cigarettes polluent notre environnement

- Environ 4.5 milliards de mégots de cigarettes sont jetés chaque année dans le monde
- Un mégot de cigarette non éteint peut se **consumer pendant 3 heures** (Risques incendie)
- La fumée produite par un mégot- qui se consume libère 4 000 produits chimiques
- Un mégot jeté au sol met **12 ans pour se dégrader**
- Un mégot jeté dans l'eau claire se désagrège en 12 mois et dans l'eau de mer en 5 ans
- Un mégot **pollue jusqu'à 500 litres d'eau**
- Un mégot pollue jusqu'à 1 mètre cube de neige qui rejoint ensuite rivières, lacs, etc.
- 30 000 mégots/an sont jetés aux pieds des télésièges, et libèrent entre autre du CADMIUM (très toxique).

4000 Produits chimiques dans la fumée du tabac, quelques exemples

- La Nicotine (poison mortel en moins d'une heure si elle est injectée)
- Le Monoxyde de Carbone (Gaz très toxique)
- L'Arsenic (Poison anti rongeurs)
- L'Ammoniac (Composante des nettoyants)
- L'Acide Cyanhydrique (Poison quasiment foudroyant à l'état pur)
- Le Naphtalène (Composante des boules antimites)
- Les éléments sulfurifères (Employés dans les allumettes)
- Le Plomb (Cause du saturnisme, intoxication très grave touchant le cerveau)
- Le Formaldéhyde (Composé organique cancérigène)
- Le Butane (Hydrocarbure)

Soyons désormais précurseurs et responsables de nos actes civiques quotidiens

Ecobuage et brûlage des déchets végétaux

Nous vous rappelons que suivant l'arrêté Préfectoral du 2 Juillet 2012 réglementant les feux de plein air, l'écobuage et la crémation des déchets végétaux sont **interdits durant la période du 1^{er} Juillet au 30 Septembre**.

En dehors de cette période ces types de feux doivent être effectués à plus de :

- 10 mètres des lignes électriques ou téléphoniques aériennes,
- 25 mètres des voies de circulation, des constructions, des conduites ou des stockages de produits ou de gaz inflammables.

La réglementation est affichée en Mairie et l'arrêté préfectoral peut être consulté sur le site :

http://www.auvergne.pref.gouv.fr/protection_populations/securite_civile/reglementation_feux.php

Extinction de l'éclairage public

70 Maires du Puy-de-Dôme ont signé la charte pour l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit dans le Puy-de-Dôme (dont la Commune de Murat le Quaire qui est en cours de signature).



CHARTRE D'ENGAGEMENT

Pour l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit dans le Puy-de-Dôme

Face à l'épuisement des sources d'énergie d'origine fossile et fissile, il est de notre devoir à tous d'économiser l'énergie, en utilisant ces ressources de manière rationnelle dans l'ensemble de leurs applications quotidiennes parmi lesquelles l'éclairage public ;

Face à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et aux dérèglements climatiques préoccupants qui impactent notre planète, il nous faut tous agir pour tâcher d'enrayer ces phénomènes ;

Face à l'amélioration des connaissances sur les impacts de l'éclairage public, identifié comme une source de « pollution lumineuse », nous nous devons d'appliquer les principes fondateurs de précaution et de prévention édictés par la Loi Barbier de 1995 ;

Face à la disparition progressive de nombreuses espèces animales et végétales affectées par un éclairage public omniprésent et à l'influence que peut avoir la lumière artificielle intrusive sur le métabolisme humain, une obligation nous est faite d'engager des actions de réduction de l'éclairage public pour respecter la biodiversité et l'environnement urbain.

- Parce que nos collectivités n'ont pas toujours évalué les conséquences de l'extension de leur parc d'éclairage public sur les plans économiques et écologiques ;
- Parce qu'il n'existe juridiquement pas de foncement d'un « Droit à l'éclairage public » et par conséquent aucune obligation d'éclairer ;
- Parce que la notion d'éclairage public doit évoluer au fil des ans dans la société et son environnement et qu'il est temps de mettre en application le concept d' « Eclairer juste », en adéquation avec l'intérêt collectif au sens le plus large du terme ;
- Parce que la mise en application de la *Loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité* (Loi NOME) et la hausse continue du prix du kWh électrique pénalisent fortement nos budgets énergie (+ 18% entre 2010 et 2011) et parce qu'il nous faut conserver une marge de manœuvre en termes d'investissement pour maintenir et améliorer l'état de nos réseaux d'éclairage public ;
- Parce qu'en période de crise économique, de raréfaction des deniers publics, de difficultés pour les ménages les moins aisés, il nous paraît indispensable d'économiser et de consommer de manière rationnelle, tout en maintenant un service adapté au besoin ;
- Parce que nos communes qui pratiquent l'extinction ne sont pas les seules en France, d'autres territoires ayant pris une avance certaine sur cette question, à l'instar des communes de l'agglomération rennaise qui pratiquent depuis près de 10 ans l'extinction en milieu de nuit, ainsi que de manière plus proche les départements de l'Allier et de la Loire ;
- Parce que nous sommes conscients que ces défis planétaires, qui engagent le développement durable de nos sociétés, passent nécessairement par l'action locale, **nos communes se doivent de montrer l'exemple** ;
- Parce qu'en tant qu'élus locaux, nous sommes solidaires des engagements internationaux, européens, nationaux et locaux, **nous nous devons de passer à l'action.**

Le SDIS 63

Le Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme (SDIS63) est un établissement public. Son statut lui confère une autonomie budgétaire et la capacité d'agir en tant que personne morale.



- Le SDIS 63 constitue l'entité administrative chargée de gérer les moyens en personnel et en matériel affectés aux différents centres de secours du département.
- Le directeur départemental du SDIS 63 est le chef du Corps départemental de sapeurs-pompiers créé par la loi du 3 mai 1996 dite de « départementalisation des services d'incendie et de secours ».
- **La gestion opérationnelle est placée sous l'autorité du préfet et des maires** dans le cadre de leurs pouvoirs de police respectifs.
- La gestion administrative et financière, placée sous l'autorité du président du Conseil d'Administration, est effectuée par le **Conseil d'Administration (CA SDIS) composé de 23 membres élus parmi les conseillers généraux, les présidents d'EPCI et les maires.**
- Les SDIS sont classés en cinq catégories en fonction de la population du département, des contributions, participations et subventions ainsi que de leur effectif.
- Le SDIS 63 se classe en deuxième catégorie.

Les missions

Le SDIS 63 assure la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il participe également :

- à la prévention et à l'évaluation des risques de la sécurité civile ;
- à la protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- à la préparation des mesures de sauvegarde et d'organisation des moyens de secours ;
- aux secours d'urgence aux victimes et à leur évacuation.

Le fonctionnement

L'organisation du Corps départemental de sapeurs pompiers a été révisée dans le nouveau schéma départemental d'analyse et de couverture des risques en date du 1^{er} décembre 2011.

Elle repose sur :

- **1 centre unique de traitement et de régulation des appels CTA/Codis 15, 18 et 112** ; assure la réception des alertes, l'engagement des moyens et le suivi de l'activité opérationnelle ;
- 4 groupements territoriaux : Nord, Sud, Est et Centre ;
- 1 Centre de secours principal (Clermont-Ferrand) 58 centres de secours, 123 centres de première intervention départementaux et 14 centres de première intervention communaux qui maillent l'ensemble de l'organisation des secours sur le territoire et assure l'équité des citoyens ;
- 4 groupements fonctionnels : services logistique et technique, services des ressources humaines, services de mise en œuvre opérationnelle, service prévention des risques ;
- 1 service de santé et de secours médical
- 1 Direction administrative et financière ;
- 1 direction de la communication et des relations extérieures.

2011 a été une année importante pour le SDIS 63 avec plus **de 44 000 interventions** et devient ainsi l'année de référence. Cela se traduit par **121 interventions par jour en moyenne** et en grande majorité pour le secours à personne.

Pérennisation du volontariat

Le SDIS 63 a fait des démarches auprès des entreprises et des collectivités pour la signature de conventions de disponibilité et de formation. Le SDIS 63 a inclus cette donnée dans le calcul de la contribution des communes qui se voient en quelque sorte attribuer un « bonus » si elles emploient des sapeurs-pompiers volontaires sous convention.

Il est fondamental de rendre possible cet engagement solidaire et civique.

Ses missions :

- **Information, orientation et conseil des saisonniers dans la mise en œuvre de leurs projets de formation ou d'emploi**
 - Accueil physique de saisonniers
 - Information sur les entreprises, les métiers, les emplois et l'offre de formation du territoire (information individualisée et collective)
 - Conseil individualisé aux saisonniers en lien avec la définition et la mise en œuvre de leur projet professionnel (diagnostic des besoins et prescription d'actions de formation)
 - Organisation d'événements en lien avec la saisonnalité et l'emploi saisonnier (information juridique, présentation de l'offre de services territoriale, etc.)
 - Mise en place d'outils au service de la sécurisation des parcours professionnels des saisonniers (livret d'accueil des saisonniers, passeport emploi-formation-compétences)
- **Mise en place et suivi d'une offre de formation territoriale en lien avec les activités saisonnières**
 - Définition des besoins territoriaux en matière de formation
 - Réalisation de la commande de formation et choix des prestataires
 - Suivi de la mise en œuvre et évaluation
- **Création et animation d'une bourse à l'emploi**
 - Collecte des offres d'emploi liées à la saisonnalité
 - Réalisation d'une CV-thèque
 - Travail d'intermédiation
 - Organisation d'événement (forum, Job Dating)
- **Animation du réseau des acteurs de la saisonnalité**
 - Animation du comité de pilotage du guichet unique
 - Animation du comité opérationnel réunissant les opérateurs
 - Définition de processus de travail entre les opérateurs (Pole Emploi, Missions locales, OCPA, Région, Parc des Volcans d'Auvergne...)
 - Réalisation d'actions de mise en réseau des acteurs de la saisonnalité (information, informations collectives, bilan de l'activité du guichet)
- **Mise en place d'un observatoire de la saisonnalité**
 - Réalisation d'une enquête récurrente auprès des saisonniers (à chaque saison) sur leurs besoins en matière d'emploi, formation, logement, mobilité...
 - Visite des entreprises pour recueillir leurs besoins
 - Observation de l'évolution des attentes des entreprises et des acteurs
 - Production d'un diagnostic de la saisonnalité
 - Communication

TRI SELECTIF

Vous trouverez ci-dessous les résultats de collecte des déchets recyclables communiqués par le SMCTOM

En kg	2008	2009	2010	Installation des bacs jaunes	2011	2012
<i>Verre</i>	17 840	18 760	18 640		22 070	19 310
<i>Plastiques métaux</i>	1 980	2 145	2 400		985	810
<i>Papiers cartons</i>	7 530	7 770	8 060		4 195	3 290

Ces chiffres concernent :

► Pour le verre : le PAV (Point Apport Volontaire) de Murat et les colonnes installées à Super Murat, à Quaire, et au camping Panoramique.

► Pour les plastiques -métaux et les papiers cartons : les containers du PAV.

La collecte de verre qui progressait régulièrement affiche cette année une baisse de 2 760 kg et, par contre, les colonnes de Super Murat et du Panoramique gagnent respectivement 850 kg et 330 kg.

On peut supposer que l'installation d'un PAV face à Simply à La Bourboule a détourné certains dépôts qui s'effectuaient sur des colonnes installées à Murat.

Si telle est l'explication, tant pis pour nos statistiques, l'important est **de trier pour recycler**.

Nous en profitons quand même pour rappeler que le verre ne doit surtout pas aller dans les bacs jaunes.



TRAVAUX

Camping Les Couderts

Chalet pour personnes à mobilité réduite



Un chalet spécialement aménagé pour les personnes à mobilité réduite a été livré le 5 Juin. Une rampe en bois permet ainsi, à la personne en fauteuil, d'accéder facilement à l'entrée par une terrasse couverte. L'intérieur est spécialement aménagé pour que la personne handicapée puisse circuler aisément. Il bénéficie d'une superbe terrasse faisant face au Sancy. Il a été installé à proximité du chalet d'accueil sur la droite.

Installation d'un «KOTA»

Un emplacement a été aménagé et des fondations ont été coulées par les employés communaux afin de pouvoir accueillir un « Kota ».

Il s'agit d'un petit chalet en bois aménagé de façon à recevoir un groupe de quelques personnes autour d'un barbecue ou d'une table.

Cette construction permettra aux campeurs de se retrouver pour partager un moment convivial.

Cet équipement qui sera livré le 27 Juin pourra également être loué, au même titre que les salles communales, pour la journée ou la soirée par toute personne qui en fera la demande auprès de la Mairie.



Réfection Salle Marcel BONY



Les travaux de restauration de la Salle Marcel BONY au Rez-de-chaussée droit de la Mairie ont commencé en début d'année.

Toutes les pierres ont été remises à nu et sablées, les joints ont été refaits. La dalle avec le chauffage par le sol sera terminée d'ici quelques semaines et le carrelage pourra enfin être posé.

Elagage

Les 11 et 12 Avril, la Commune a embauché une entreprise creusoise (Ets LECLERC) afin d'élaguer les arbres, débordant sur la voie publique, de chaque côté de la route allant au village de L'Usclade.

C'est grâce à une machine impressionnante dont le bras télescopique peut s'étendre à plus de 20 m. que l'ébranchage a pu se faire jusqu'à la cime des arbres.

Ces travaux ont également nécessité l'aide des employés municipaux, qui sous une pluie battante et armés de tronçonneuses ont du débayer la chaussée (nous les en remercions vivement).

Les plus grosses branches ont été tronçonnées et le bois ainsi récupéré a été stocké par la Mairie et sera distribué aux personnes dans le besoin.



Agrandissement des archives de la Mairie

L'ancien appartement de l'instituteur au 1^{er} étage de la mairie a subi quelques modifications grâce à la ténacité des employés communaux. Ainsi, l'ancienne salle de bain de l'appartement a été démantelée et la surface récupérée permettra l'extension du local des archives.

Aménagement d'un coin repas Secrétariat Mairie

L'ancienne cuisine de l'appartement du 1^{er} étage de la mairie est également en cours de réfection afin d'aménager un coin repas. Le personnel communal domicilié à l'extérieur de la Commune et désireux de se restaurer sur place et au chaud bénéficiera de tout le nécessaire (frigo, four micro-onde, cafetière, etc.).

Four à pain



Suite à la réfection du four à pain par « Jeunesse et Reconstruction » en Août dernier, la toiture n'avait pas été terminée. Celle-ci est en cours de réfection par l'entreprise David VERDIER de Murat-le-Quaire.

Les travaux de couverture en ardoise devraient être terminés d'ici la fin du mois de Juin.

Fleurissement

Malgré les conditions climatiques défavorables cette année, les employés communaux ont terminé le fleurissement de notre commune. Nous espérons maintenant qu'avec un peu de soleil et de chaleur, jardinières et parterres seront aussi beaux que les années passées.

Villa «Les Lauriers»

La porte d'entrée de la Villa «Les Lauriers» a été remplacée par une porte en chêne et les fenêtres ont également été remplacées par des fenêtres en bois exotique double vitrage. C'est l'entreprise ROUX qui a effectué les travaux.



VIE ASSOCIATIVE

Comité de Jumelage de la Haute Dordogne

Le comité de jumelage de la Haute Dordogne qui regroupe les communes de Murat le Quaire, la Bourboule et Saint-Sauves d'Auvergne a organisé, comme chaque année depuis 2009, la semaine du jumelage sur notre territoire.

Rappelons que les 3 communes de l'association sont jumelées avec 3 villes européennes, à savoir Bernkastel-Kues en Allemagne, Otmuchow en Pologne et Milo en Italie.

Le 8 mai au soir, les 13 personnes des délégations allemandes et polonaises ont été accueillies à la salle des fêtes de Murat le Quaire pour une soirée conviviale de retrouvailles, ou de découvertes pour les nouveaux visiteurs, autour d'un verre puis d'un repas partagé avec tous les membres de l'organisation.



Le séjour s'est poursuivi le lendemain par une journée de rencontres avec les familles auvergnates et quelques visites locales, la Toinette, le cellier Muratois, ...

Les 2 jours suivants ont été consacrés à un rassemblement départemental de tous les comités de jumelage du département du Puy de Dôme autour de la journée de l'Europe.

Les délégations sont reparties ravies de ces rencontres le dimanche 12 mai, en se promettant de se revoir au plus vite.

2 semaines plus tard, une délégation auvergnate de 3 personnes a d'ailleurs rejoint Otmuchow en Pologne, pour célébrer l'anniversaire des 20 ans de jumelage entre cette ville et sa jumelle allemande Bernkastel-Kues.

Ces rencontres ont permis, une nouvelle fois, d'envisager de futurs échanges entre toutes ces villes, notamment en intégrant les jeunes de notre territoire.

On en reparlera bientôt !!

Société de Chasse -

Le banquet annuel de la Société de Chasse s'est tenu à « La Cabane à Loulou » le Dimanche 19 Mai autour d'un sanglier à la broche.

Malgré un temps plus que maussade, de nombreux convives ont pu se régaler et blaguer dans une ambiance très chaleureuse.

Bannes Boots Dancers

L'Association de danses country de Murat-le-Quaire vous donne rendez-vous :

- Le vendredi 21 juin au Mont-Dore pour une soirée au profit de l'école laïque
- Le dimanche 11 août à Murat-le-Quaire pour notre 2^{ème} fête western.

Au programme : danses, orchestre, poney, stands, tipi, jeux pour petits et grands (tir à la corde, lancé de chapeaux, gymkhana, tir...) et un bon repas type western.

Le tout dans notre beau village avec un zeste de bonne humeur et de sourire.

Fête des Fleurs

Le dimanche 2 Juin, merveilleux, il ne pleuvait pas !!!! Premier succès pour Murat en Fête qui débutait sa saison d'animation dont le programme vous est dévoilé dans les pages suivantes.

Notre équipe de boulangers a remis en route le four à pain et durant toute la matinée la vente de pain et de viennoiseries a pu avoir lieu.

En fin de matinée, vacanciers et locaux sont venus déguster les apéritifs à base de coquelicot, violette et gentiane. A 12 h 30 nous nous sommes retrouvés à la salle des fêtes autour d'une paëlla géante préparée par notre « cuistot » Nicolas : 70 convives étaient présents. Nous déplorons que le fleuriste et l'horticultrice se soient décommandés 3 jours avant la manifestation.



Une nouvelle fois, nous pouvons féliciter les bénévoles de l'Association «Murat en Fête» qui se mettent en quatre pour nous offrir des animations conviviales toujours avec le sourire et beaucoup de savoir faire.

MURAT en FETE

Programme des prochaines festivités



Rando des troubadours vendredi 21 Juin :

Pour fêter la musique nous organisons une randonnée pédestre, elle sera organisée au départ de la salle des fêtes à 20 h 30, elle durera environ 1 h 30.

Des animations musicales et artistiques s'effectueront tout au long du parcours plein de surprises !!!!!!! La randonnée se terminera par un casse croûte à la salle des fêtes. Tout déguisement sera le bienvenu. **Participation : 6 euros**

Vide grenier le samedi 13 juillet :

Il aura lieu comme l'an passé dans la cour de la mairie.



Fête de Village (le 20 juillet) et Première montée historique de la Banne avec voitures anciennes (20 et 21 Juillet):

➤ **Samedi matin** : Four à Pain



➤ **Samedi soir** : Barbecue géant, bal, buvette, feu d'artifice

➤ **Samedi et dimanche toute la journée** : Course démonstration voitures anciennes route de la Banne (Repas à midi devant chalet ski de fond)

NOUS AVONS BESOIN DE 50 BENEVOLES
TOUTES LES BONNES VOLONTES SERONT LES BIENVENUES

(Appelez le président de Murat en Fête au 06 81 52 60 17)

le 11 aout : Fête Western



La Fête aura lieu comme l'an passée devant le chalet de ski de fond.

- * Repas midi
- * Animations
- * Danses Country
- * Orchestre Country

jeudi 15 aout : Miracle de la Fontaine

samedi 2 novembre : Randonnée des sorcières



Projet : Organiser un trail (Montée de la Banne en Courant)

Bienvenue à Anne et Fabienne qui viennent d'intégrer Murat En Fête.

L'association compte maintenant 20 personnes.

"L'Equipe Murat En Fête"

Associations (Loi 1901)

L'obligation de déclarer les modifications statutaires

Toute association doit déclarer à l'administration, dans les trois mois, les modifications survenues dans son objet ou sa gestion. A défaut, celles-ci ne sont pas opposables aux tiers et des sanctions peuvent être requises.

Les associations déclarées doivent informer l'administration de tout changement concernant leur dénomination, leur objet, leur siège social, leur durée, tous éléments définis dans les statuts. En revanche, les modifications du règlement intérieur (qui fixe le mode de fonctionnement de l'association) ne font l'objet d'aucune formalité.

De même, à chaque renouvellement d'équipe dirigeante, la liste des membres du bureau doit être actualisée auprès de l'administration.

L'association doit également déclarer toute acquisition ou vente immobilière.

La fusion ou la scission d'une association sont des modifications statutaires et doivent être déclarées au même titre que la création d'une nouvelle entité.

Il en est de même pour la dissolution : faute de déclaration, l'association est en veille et son patrimoine ne peut être dévolu à une autre structure.

Formalités :

Les changements statutaires doivent être approuvés par les membres de l'association à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire.

Les formalités de déclaration sont identiques à celles de la constitution d'une association ; elles font l'objet de formulaires « cerfa » et doivent être adressées sous trois mois à la préfecture du siège de l'association. Les modifications sont opposables aux tiers à partir de leur date de déclaration. En outre, elles doivent être consignées (avec leur date d'enregistrement) sur le registre spécial de l'association.

Risques et sanctions

Les changements de dénomination, d'objet, d'adresse peuvent faire l'objet d'un avis de modification (facultatif) publié au journal officiel. Les associations disposant d'un numéro de SIRET et d'un code APE doivent informer l'INSEE de leurs modifications. L'absence de déclaration de ces changements statutaires peut être sanctionnée par la perte de l'agrément ou de la reconnaissance d'utilité publique, voire par la dissolution à la demande des autorités. Quant aux administrateurs coupables de négligence, ils sont passibles d'une amende de 5^e classe, soit 1 500 € au maximum.

Le Certificat de Formation à la Gestion Associative

Institué par le Ministère en charge de la Vie associative en 2008 pour attester de la capacité de bénévoles ou de salariés de gérer une association, le CFGA (certificat de formation à la gestion associative) est destiné à tous les acteurs de la vie associative. Il repose sur un enseignement théorique de 30 heures et un stage pratique de 20 jours de terrain, sous le tutorat d'un responsable associatif.

En savoir plus sur la formation des bénévoles : Association.gouv.fr-CFGA

LES BREVES

Pêche au plan d'eau



Malgré la neige et le froid l'ouverture de la pêche au plan d'eau du Pré Cohadon a eu lieu le Samedi 16 Mars.

Les pêcheurs étaient malgré tout fidèles au poste et ont même fait quelques belles prises.

Cette année les chasseurs avaient mis leur local à disposition et c'est donc au chaud qu'ils ont pu déguster la tripe offerte par la municipalité.

Nous rappelons que les cartes de pêche sont en vente au restaurant «Le Relais de La Toinette» en dehors des heures de repas.

Comme les années passées, un concours de pêche, organisé par la Société de pêche de La Bourboule, se déroulera le Dimanche 7 Juillet 2013 sur notre plan d'eau. La pêche sera donc fermée ce jour là. (A moins de participer au concours).



Les dates des lâchers sont les suivantes :

Les Vendredis 15 mars – 5 Avril – 26 Avril – 17 Mai – 7 Juin – 28 Juin – 26 Juillet
9 Août – 23 Août et 6 Septembre.

La date de fermeture de la pêche est arrêtée au [Dimanche 15 Septembre 2013](#)

Horizons 2013

L'œuvre de Marie LELOUCHE, diplômée de l'Ecole Nationale des beaux Arts de Paris et de la Sorbonne, a été découverte lors de la journée inaugurale du jeudi 13 juin.

Pour cette œuvre, située à la Banne d'Ordanche, l'artiste utilise un élément omniprésent du paysage informatique : « le flash loading » sur le principe de l'anamorphose, l'artiste joue avec la topologie du lieu et les effets d'optique pour créer une pièce qui se distorde dans l'espace.



L'œuvre est composée de jalons surmontés d'un disque de 24 cm de diamètre. Ceux-ci sont normalement utilisés pour marquer des distances ou signifier des alignements dans un espace dépourvu de géométrie.

ETAT CIVIL

NAISSANCE



CATTET Léo

Le 23 Janvier 2013

Décès



VIVIER Didier

Le 21 Janvier 2013

WINANTS Jean-Pierre

Le 1^{er} Février 2013

CHANUT Hélène Marie Veuve SIMON

Le 26 Mars 2013